



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

20 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTES :	8
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Mourad HAMMOUDI

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Margaux HAPPEL, M. Jérémy NARBONNE, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, M. Michel COLAS.

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Safia DAVID qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, Mme Safia TABAI qui a donné pouvoir à M. Foster ABU, Mme Marlène STABLO qui a donné pouvoir à Mme SYORD, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme MAUMONT

Absent excusé non-représenté :

088/ OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLES JACQUES BREL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET AUTRES FINANCEURS

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que la salle de spectacles Jacques Brel, située allée Pascal Dulphy est une salle polyvalente et de spectacles construite en 1989, d'une surface de 1 785 m², elle est installée sur 2 niveaux ;

CONSIDÉRANT les désordres constatés sur l'équipement et les travaux nécessaire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la Commune peut solliciter des subventions auprès de différents organismes financeurs.

VU l'avis favorable de la commission mixte sports et travaux du 2 juillet 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 16 septembre 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Guillaume CLIN, Maire-adjoint, délégué au développement urbain et aux travaux

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité**

APPROUVE le programme de rénovation de la salle de spectacle Jean Jaurès suivant :

Les travaux envisagés :

Pour remédier à l'apparition de ces désordres, la ville de Champs sur Marne a décidé de réaliser une réfection partielle de la toiture avec des travaux de réparation et de renforcement partielle de la charpente avec des travaux de réparation et de modification de celle-ci et de la couverture, ainsi qu'une reprise de la structure de la coursive extérieure et des éléments de platelage dégradés.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Démontage de la toiture et remplacement d'éléments de charpente dégradés,
- Reprise de l'étanchéité et de la couverture en bac acier au droit de la reprise de charpente,
- Traitements des fissures sur plusieurs arbalétriers,
- Reprise des fixations du matériel scénique sur les poutres intérieures,
- Remplacement des pannes de rives et pose de couvertines,
- Reprise de la structure portante de la coursive et réfection partielle du platelage,
- Pose de poteaux en périphérie de l'auvent pour créer une trame structurelle en vue d'une évolution de la coursive extérieure.

Le calendrier prévisionnel :

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre	Juillet 2020
Analyse des offres et notification	Notifié le 26/02/2021
Etudes et conception	2021 à 2024
Consultation des entreprises et notification	Octobre 2024
Durée des travaux	6 mois
Livraison	Mai 2025

Le budget prévisionnel :

BUDGET PREVISIONNEL : DEPENSES HT		BUDGET PREVISIONNEL : RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	88 876,74€	Conseil départemental FAC	17%	276 734,00€
		DSIL	9%	149 990,00€
Travaux de réhabilitation	1 579 852,20€	Conseil régional Ile de France	29%	487 287,00€
		Ville de Champs sur Marne	45%	754 717,94€
TOTAL	1 668 728,94€	TOTAL		1 668 728,94€

Subventions sollicitées :

Afin de mener à bien ce projet, les subventions suivantes seront mobilisées :

- **Département de Seine et Marne:**

Le F.A.C. (Fonds d'aménagement communal) est le dispositif d'aide départementale à destination des Communes de plus de 2 000 habitants.

Selon la population de Champs-sur-Marne, la Commune dispose d'une enveloppe de 1 000 000 € pour accompagner des projets sur 3 ans. De plus, la ville disposant d'un territoire en politique de la ville, un bonus de 10 % complète la subvention socle, soit au total une enveloppe de 1 100K€.

Pour rappel, le Conseil municipal du 27 septembre 2021 a délibéré sur le dépôt de candidature de la ville au titre du F.A.C. auprès du département. Le Conseil municipal du 13 décembre 2021 a délibéré sur le programme d'actions proposé. Les équipements concernés sont la création du terrain synthétique qui a été réalisé en 2022, la création d'un wheel park prévue au dernier trimestre 2024, la rénovation du gymnase Jean Jaurès et de la salle de spectacles Jacques Brel prévue en fin 2024/début 2025.

La somme sollicitée pour la rénovation de la salle Jacques Brel correspondant à 17% du total, soit 276 734 €.

- **Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) :**

Une demande a été faite auprès de l'Etat dans le cadre de la D.S.I.L. en 2022. Une subvention d'un montant de 149 990 € a été accordée, représentant 9%.

- **Région Ile-de France :**

Dans le cadre du dispositif de la Région Ile-de-France « pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel » la ville souhaite déposer un dossier de demande de subvention.

Maitrise d'œuvre : 88 876,74€ x 15% = 13 331,51€

Travaux de rénovation : 1 579 852,20 x 30% = 473 995,60€

Le montant total sollicité auprès de la Région Ile de France est 487 287,11€, représentant 29%.

AUTORISE le Maire ou son représentant à demander toutes subventions les plus élevées possibles ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions, et à signer les pièces s'y rapportant ;

RAPPELLE que le Conseil municipal a donné délégations au Maire pour la durée du mandat, notamment pour demander à tout organisme financeur, des subventions de fonctionnement ou d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 250 000 euros ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à émettre les titres de recettes correspondants ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires et les recettes seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le **08 OCT 2024** publié ou notifié le **09 OCT 2024** et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le **04 OCT 2024**

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.